

COMPTE-RENDU des 2 réunions de programmation
13 et 27 octobre 2007
Mairie de Cazeneuve-Montaut 9h30/12h30

❖ **Personnes présentes :**

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Azad A. (les 13 et 27) | - Simone M. (le 13) |
| - Suzanne A. (13 et 27) | - John M. (le 27) |
| - Robert BLANC (les 13 et 27) | - Gilles PODOR (le 27) |
| - Catherine C. (le 13) | - Fabrice RAMALINGOM (les 13 et 27) |
| - Paul G. (le 27) | - Annie S. (le 13) |
| - Martine I. (les 13 et 27) | - Josiane TESSER (les 13 et 27) |
| - Marjorie L. (le 27) | - Élisabeth Y. (le 27) |
-
- Michel CABÉ – *Maire* (les 13 et 27)
 - Jean-François ARAMENDY - *Chargé d'études au CAUE 31*
 - Stéphane COUDERC - *Chargé d'études au CAUE 31*
 - Florence CLIMACO - *Médiatrice*

L'objectif de ces deux réunions était de parvenir à **exprimer collectivement des attentes** claires en termes de développement de la Commune en vue de la **rédaction d'un programme**. Ce programme s'adresse à des professionnels du cadre de vie qui construiront des **propositions d'aménagement** dans le cadre d'un concours d'idées.

La retranscription intégrale des échanges est consultable sur le blog de la Commune :
cazeneuve-montaut.com

Les résultats produits au cours des réunions de concertation précédentes ont servi de base à la réflexion. Ces résultats ont été généralement approfondis et complétés avant d'être validés. Pour plus de clarté, nous rendons ici compte des débats en les organisant selon les dimensions thématiques qui ont servi de trame d'animation lors des échanges.

❖ **Grandes orientations du projet :**

Durant la réunion du 27 octobre, les participants ont validé et approfondi les grandes orientations qu'ils voulaient donner au projet.

◆ **REDUCTION DES RISQUES DE CONFLITS**

Tous s'accordent sur l'idée qu'il faut favoriser une bonne entente entre habitants, mais des divergences apparaissent lorsqu'on traite des dispositions à prendre. Certains considèrent que le conflit naîtra d'un apport trop élevé de nouvelles constructions sur le terrain à bâtir. D'autres pensent que les conflits n'ont rien à voir avec la densité, mais sont plutôt une question d'individus et de savoir-vivre.

Cependant, les participants s'accordent sur l'idée que l'urbanisme ne peut résoudre à lui seul les problèmes d'entente entre habitants. L'intégration des nouveaux arrivants dépendrait aussi de l'accueil qui leur sera réservé.

« C'est déjà aux Anciens de faire le pas. Par l'accueil, c'est quelque chose qui est naturel, c'est quelque chose de logique. Des fois, ça ne tient qu'à une personne de faire le lien, de provoquer une rencontre. » – Fabrice – R5-27/10/2007

En matière de réduction des risques de conflits, les propositions qui font consensus sont :

- La rédaction d'une « **charte** du bon vivre à Cazeneuve-Montaut » ;
- **L'organisation d'activités** pour réunir les habitants ;
- Une forme urbaine qui garantisse l'**intimité** de l'espace privatif **tout en évitant l'enfermement** (le « chacun chez soi » ou le groupe fonctionnant « en vase clos »).
- Un travail des **transitions** entre les espaces pour éviter les conflits d'usages (fonction résidentielle / fonction agricole...)
- Un travail des **limites de parcelles** pour éviter les nuisances dues aux animaux domestiques (spécialement celles qu'entraînent les chiens) ;
- La création d'un **espace dédié aux jeux des enfants** (ballon, vélo...) pour canaliser les bruits et assurer leur sécurité.

♦ **PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DU VILLAGE**

La qualité de vie, qu'il conviendra de préserver au travers des aménagements à venir, tient :

- au « **silence** » (composé des bruits familiers : animaux, activité agricole...) ; autrement dit, il s'agit de faire en sorte de préserver les bruits caractéristiques du milieu rural ;
- au « **rythme de vie** » (« prendre le temps de se parler ») ;
- à l'**esthétique du bâti** traditionnel ;
- à la **discontinuité du bâti** (hameaux / village) ;
- au **faible nombre d'habitants** (ce nombre idéal ne fait pas l'objet d'un consensus) ;
- à la limitation de la **place de la voiture**.

♦ **DIMENSION SOCIALE**

La dimension sociale à donner au projet est collectivement définie par la notion de « **mixité** » : mixité de revenus, d'âges, de compositions des familles.

« Que des gens aux petits revenus puissent aussi se payer une maison à la campagne ». – R5-27/10/2007

Cela signifie, par conséquent, qu'il conviendra de rechercher **des solutions limitant le coût des terrains**, et donc celui des aménagements. De l'avis d'un participant, ce contrôle du coût pourrait même entraîner une réduction de la durée des travaux.

« Quelqu'un qui a des moyens limités, il va tellement mettre d'argent dans l'achat du terrain que cela risque de le limiter dans le financement de ses travaux et, de fait, allonger anormalement les délais de construction. » – Fabrice – R5-27/10/2007

♦ **EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES**

Les échanges témoignent d'une certaine connaissance des questions environnementales liées aux aménagements (assainissement, traitement des voiries, récupération d'eau, matériaux de construction...). Toutefois, les participants s'accordent pour ne pas imposer de dispositif environnemental, écologique, précis. Ils souhaitent que les professionnels engagés dans le

cadre du concours d'idées bâtissent des propositions qui aillent dans le sens de préoccupations environnementales.

◆ VIABILITE ECONOMIQUE DU PROJET

Selon l'avis de tous, le projet doit tenir compte des caractéristiques de la Commune : faible nombre d'habitants, budget modeste, et risque de sous-utilisation d'espaces qui seraient trop ambitieux.

❖ Dimensions débattues :

◆ ZONE D'ETUDE

Tous les participants s'entendent sur l'idée que les constructions à venir dans la Commune devront se répartir entre le village et les hameaux.

« Catherine : Ce qui serait pas mal, ce serait d'accueillir des gens ici, derrière, et aussi un peu dans les hameaux. Pour ne pas tout centraliser au niveau du village.
Michel : C'était bien l'idée de départ, de garder les hameaux tels qu'ils sont et de laisser des possibilités de construction autour de chaque coin bâti. » – R4-13/10/2007.

Cependant, la réflexion, dans le cadre du concours d'idées, se fera sur la zone définie à l'occasion de la troisième réunion de concertation (voir compte-rendu 3).

Les échanges soulèvent quelques points clés qui guideront le projet :

- La nécessité de **penser la question de l'aménagement de la Commune de manière globale.**

« Josiane : Parce que, les équipes qui vont travailler sur le concours d'idées, est-ce qu'il est possible qu'ils envisagent un travail sur la Commune ? Non, il va falloir cibler.
CAUE : Il va falloir cibler. Mais il est important d'avoir une stratégie à plus grande échelle pour établir des cohérences entre la zone d'étude et le reste de la Commune. » – R4-13/10/2007

- Le souci de **favoriser des solutions économiques**. Notamment, les constructions à proximité du village s'avèrent plus économiques du point de vue des réseaux (ramassage scolaire, voirie, électrification...).
- Mais aussi le souci de **conserver les discontinuités** (des entités séparées : un village, des hameaux) qui font le caractère du village.

Il est à noter que ces points seront traités au travers du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont la Commune compte se doter dans le cadre de l'intercommunalité.

« Je pense que c'est déjà à la collectivité de faire un zonage, de savoir ce qu'elle veut, et après chacun prend ses responsabilités dans le cadre de ce zonage. Si on laisse ouvert je suis persuadé qu'il n'y aura pas de limite philosophique, c'est l'argent qui va primer et on va se retrouver avec des maisons partout, et c'est pas le but » – Michel – R4-13/10/2007

◆ AMENAGEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Pour l'heure, l'option retenue est de confier l'aménagement du terrain à la Commune. Cette dernière prendrait donc en charge la viabilisation, certains aménagements, et revendrait le terrain sous forme de lots.

« *Michel* : Pour l'instant, on est resté sur l'idée que c'est la Commune qui aménagerait le terrain. Donc, le terrain étant communal, on le viabilise et la Commune vend des lots.
Catherine : Et comment la Commune va payer la viabilisation ?
Michel : Le problème du financement des travaux, c'est de savoir comment on vend, à qui on vend et s'il y a des clients. Après, il y a un prêt-relais à faire avant de revendre le terrain. La Commune est un aménageur comme un autre, sauf que, la plus-value que fait d'habitude un promoteur, c'est la Commune qui la fait. » – R4-13/10/2007

Les réflexions tournent autour de **plusieurs constats** :

- Les lieux sont inadaptés aux besoins des manifestations qu'on y organise ;
- de même, il n'existe pas de lieu adapté aux activités des enfants et des jeunes ;
- un espace public pourrait constituer un cœur, un lieu central de rencontre ;
- la place de la voiture doit être repensée ;
- les futurs aménagements pourraient être l'occasion de créer un lien entre espaces et de travailler les entrées du village ;
- l'aménagement de l'espace public doit répondre à des critères de qualité esthétique et environnementale ;
- la Commune est cependant modeste et les espaces publics doivent être « à son échelle » (place dédiée à ces espaces, budget d'aménagement et d'entretien...).

Les débats aboutissent à plusieurs demandes ou suggestions qui sont ici présentées par thèmes.

- Destination des espaces publics

Nous avons tenté de répertorier les activités qui ont cours sur la Commune. Ainsi, Cazeneuve-Montaut accueille plusieurs types d'évènements :

- La fête du village qui a lieu en été une fois par an : repas, concours de pétanque, concerts ;
- Des concerts et des repas de manière occasionnelle (la Commune a organisé sur plusieurs années son propre festival) ;
- Une chorale qui organise ses répétitions au domicile des choristes.

Jusqu'à ce jour, les évènements sont organisés dans la salle de la mairie, l'église et les rues du village. Toutefois, **ces lieux se révèlent inadaptés à l'usage qui en est fait.**

« *Martine* : Quand il y a concours de pétanque à la fête, ça se passe sur les trottoirs, c'est pas terrible.
Fabrice : Oui, moi je pense qu'il y a un réel besoin. Parce qu'actuellement on l'utilise en s'adaptant à ce qui est existant, mais c'est parfois compliqué, en terme de sécurité déjà. [...] Ça permettrait de faire les choses en toute quiétude d'avoir un espace digne de ce nom. [...] Puis même le fait d'organiser quelque chose dans de bonnes conditions, parce que chaque fois c'est une galère. » – R4-13/10/2007.

Pourtant, les habitants considèrent que ces manifestations constituent une occasion de se réunir au cœur du village. **Un espace adapté pourrait représenter un point de rencontre**, un lieu dédié à tous types d'activités et à toutes tailles de réceptions. Le maire rappelle à ce sujet que la maison communale accueillera un local qui n'a pas encore de vocation précise.

- Un espace pour les enfants, un espace pour les jeunes

Au cours des débats, on retrouve l'idée de « faire quelque chose » pour les enfants, de penser **un espace qui leur permette de se livrer à leurs jeux habituels en sécurité et sans gêner le voisinage.**

« Aménager un espace public, même si ça n'empêche pas les enfants d'aller jouer dans la rue, ça limitera quand même. Moi, j'ai le souvenir de certaines frayeurs, surtout dans le virage. » – *Fabrice – R4-13/10/2007*

« Ce qu'il y a de chouette avec les enfants, c'est qu'ils créent le lien social entre les familles. [...] Moi j'ai toujours en tête la réflexion du petit Rozeron : "Au conseil municipal, il faudra leur dire qu'ils fassent quelque chose pour les enfants". Et donc là, nous avons l'occasion unique de créer un espace qu'ils puissent s'approprier en toute tranquillité. On ne peut pas faire du vélo dans un pré, il faut zoner les choses de manière à ce que, à tel endroit, on puisse faire ça : là c'est un jardin public, là c'est une place, ici c'est un chemin piétons et vélos. » – *Michel – R4-13/10/2007.*

De même, la possibilité d'**un espace dédié aux activités festives des jeunes personnes** est évoquée. Ce dernier point pose la question de l'insonorisation des lieux par rapport au voisinage.

- La place de la voiture

Les participants souhaitent que la place de la voiture soit **réduite sur la zone à aménager** tout en restant « réaliste ». Autrement dit, il s'agirait de faire en sorte que la place de la voiture soit limitée, sécurisée, tout en autorisant un accès aux habitations. Cela pourrait se faire via un urbanisme contraignant et une charte pour garantir le respect des règles.

Cette **place de la voiture doit aussi être repensée globalement** sous l'angle de la **sécurité** et au regard des **difficultés de stationnement** qui existent déjà sur le village (stationnement quotidien et événementiel).

- La question de la transition entre espaces aux fonctions différentes

Les participants insistent sur la nécessité de **penser les transitions entre espace résidentiel et espace agricole** et de **travailler les entrées du village**. L'une d'entre eux rappelle que les habitants de la Commune aiment se « promener ». Elle suggère de réfléchir à un espace qui puisse remplir cette fonction sans gêner, ou être gêné par, les activités agricoles. Ceci permettrait d'aller dans la « nature » et pourrait aussi constituer la transition entre des espaces aux fonctions différentes.

« Moi, je voyais un espace qui ne soit pas traité en « enrobé » et qui permette le cheminement piétonnier, jogging, vélos... Planté d'arbres de chaque côté. Voilà, faire la liaison avec le hameau, le village. » – *Suzanne – R4-13/10/2007*

De plus, l'aménagement de cette nouvelle zone devrait **prendre en compte le bâti existant**, quitte à le retravailler, pour lier entre eux les espaces publics. Il s'agirait par exemple de redéfinir la place de la mairie, du monument aux morts, de penser la circulation autour de la mairie... Entre autres, le maire insiste sur le fait qu'il est encore possible d'effectuer quelques modifications sur la future maison communale, notamment au niveau de son implantation.

- Les équipements

Selon l'avis exprimé, les équipements devront être **économiques et d'entretien facile**. L'aménagement d'une extension devra prendre en compte l'**intégration des services** (poubelles, boîtes aux lettres, compteurs électriques...); une intégration qui pourrait se faire au travers de matériaux tels que la végétation, le pisé, la pierre... En ce qui concerne l'éclairage, les participants envisagent des solutions économiques, voire autonomes, et qualitatives.

Par ailleurs, les participants soulignent leur souhait de voir les **espaces publics adaptés aux besoins des personnes handicapées**.

- La possibilité d'espaces collectifs

Le CAUE propose de réfléchir à la question des espaces collectifs : des espaces privés, appartenant à plusieurs propriétaires, qui soient une dimension intermédiaire entre espace public et espace privé. Le maire de la Commune exprime son attachement à cette idée qui ne fait cependant pas l'unanimité.

« On peut imaginer qu'il y ait des jardins, mais qu'il y ait aussi une remise pour le bateau, pour la caravane. Ça a un intérêt d'avoir un espace privé, mais plus ou moins collectif. »

« Avec des limites peut-être. C'est-à-dire que s'ils imaginaient, par exemple, faire un espace privé pour leurs enfants uniquement, personnellement, je trouve que ce ne serait pas souhaitable. [...] C'est du privé, mais avec des limites et un règlement clair au départ. » – Michel – R5-27/10/2007

Mais ces espaces font naître quelques craintes, notamment celle d'une extension qui se constituerait en enclave par rapport au village. Les participants proposent alors que cette **question soit étudiée sans en faire une dimension obligatoire** du projet. Ce serait aux futurs habitants de décider de l'existence et de l'usage de tels espaces.

- ♦ **LOGEMENTS, HABITATIONS**

- Une forte controverse autour de la densité

La densité dépend : du nombre de maisons, de la taille des parcelles et de la surface occupée du terrain (surface réservée aux habitations, aux espaces publics, surface laissée en réserve pour un aménagement ultérieur...). Ces points n'ont pas fait l'objet d'une définition précise dans la mesure où leur évocation a révélé des désaccords parmi les participants.

Pour rendre compte du **contenu de cette controverse**, il semble judicieux de retranscrire ici les termes du débat, puis de tenter d'en faire un résumé.

« Animatrice : Qu'est-ce qui est gênant dans un grand nombre de maisons ?

Catherine : L'enfermement, comme à Ramonville ; ils vont vivre en vase clos et c'est le grand danger.

Michel : Ce n'est pas lié au nombre de maisons, je regrette. C'est le choix qu'ils ont fait de clôturer.

Catherine : Non, je ne te parle pas de clôtures à l'extérieur, mais le fait de vivre beaucoup sur un petit périmètre ça va donner un enfermement et un nouveau village à côté du village.

Michel : Oui, mais là tu mélanges plusieurs choses. Actuellement, il y a un « grand nombre » de personnes, entre guillemets, au village et donc quinze maisons sur trois

hectares. Notre parcelle ne fait qu'un hectare et demi et donc, si on y applique le même ratio, cela fait sept à huit maisons.

Catherine : C'est là tout le problème.

Animatrice : Je crois que d'autres personnes ont le même sentiment. Est-ce que d'autres personnes partagent la même opinion ?

Josiane : C'est un projet qui est dans le prolongement du village et donc ça ne fait pas des gens qui vivent entre eux. C'est dans le village.

Robert : C'est une continuité du village.

Annie : Mais pour quelle raison y aurait-il un grand nombre de maisons ? Je ne vois pas l'intérêt. C'est quand même plus intéressant qu'il y ait un petit nombre de constructions, ne serait-ce qu'au niveau de la gestion des conflits c'est plus facile.

[...]

Catherine : Est-ce qu'on est obligé de faire comme le village ?

Michel : Il y a cette idée de continuité, que l'ensemble soit harmonieux par rapport au premier projet que nous avons fait avec Jean-Marc Jourdain. Et pourquoi un nombre si important : la raison est économique. Quand il faut aménager un terrain à bâtir, quel que soit le nombre de maisons, l'aménagement des réseaux – chemins, place publique – c'est quelque chose de quasiment fixe.

Animatrice : ça veut dire qu'il n'y a pas le choix pour le nombre de maisons ?

Michel : Ce n'est pas ce que je veux dire. Il y a toujours le choix. Le problème c'est qu'aménager un terrain comme ça, c'est minimum 100 000 € mine de rien. Quand on le répartit entre trois maisons et huit maisons, le coût à la maison n'est pas le même et, de fait, s'opère une sélection des candidats. Et on a quand même fait le choix politique d'accueillir des gens qui ont des revenus normaux. Sinon on aurait pu vendre ce terrain de 1,5 ha avec une forte plus-value et ce serait plus simple. C'est un choix et donc, au niveau du nombre, il y a un problème économique.

Catherine : On peut faire une mixité des parcelles des petites avec des grandes.

Michel : Tout a fait ; on n'a jamais dit qu'on était contre. » – R4-1310

« Azad : J'en reviens au nombre. Je crois qu'il ne faut pas en avoir peur : dix maisons, ça ferait trente habitants.

Annie : C'est énorme.

Azad : énorme ? Non, on est treize là (rire).

Annie : Dans cet espace-là, c'est énorme. » – R4-1310

« Moi, ce qui me surprend... On a visité quand même pas mal d'opérations, tout le monde te dit qu'une parcelle de 1000 m c'est une hérésie. À la limite, on est capable de l'entretenir quand on est jeune, mais après c'est un problème. La parcelle logique d'une habitation c'est 450 m. Après, ce qui est important, c'est l'intimité et ça tient à peu de choses : des haies plantées, des palissades qui n'ont pas besoin d'être imperméables, l'orientation des maisons. Après c'est aussi des espaces collectifs ou des espaces publics tels que les cheminements. On minimise ainsi les conflits à ne pas s'enfermer chez soi. » – Michel – R4-1310

En résumé, certains considèrent qu'un nombre « trop élevé » de nouvelles constructions génèrera des conflits, un enfermement et une perte de la tranquillité du village. Pour eux, le nombre raisonnable serait de 5 maisons, incluant la maison communale en projet. D'autres font valoir que 5 est un nombre trop faible au regard des efforts faits pour construire ce projet et du coût d'aménagement qui sera à répartir sur le nombre de maisons construites. En outre, ils font valoir la notion de continuité par rapport au village et soulèvent la question du coût supporté par la Commune lorsque les habitations sont trop fortement dispersées (voirie, électrification, collecte des déchets, ramassage scolaire, répartition du coût de l'aménagement, rentabilisation de l'opération...).

Lors de la réunion suivante, le maire propose une solution intermédiaire : celle de la **construction d'un petit nombre de maisons, sur une partie seulement du terrain, et de prévoir un phasage :**

« Concrètement, au village, il y a une opposition à avoir un nombre de maisons élevé. Bon, il y a une espèce de consensus mou qui est en train d'émerger sur un nombre de 5 ou 6 maisons. Moi, ce que je soumetts, c'est : Est-ce que l'on ne peut pas restreindre le périmètre d'aménagement sur le concours d'idées ? "On voudrait que vous nous fassiez un petit truc de 5-6 maisons en réservant un peu d'espace". »

« On dit pour l'instant on en met 5 ou 6, on se réserve la place de s'en mettre plus, sous réserve de l'accord des gens. [...] On peut très bien s'engager, la nouvelle municipalité, à dire "voilà, le projet c'est ça" et, à terme, on refait les mêmes réunions ou un référendum et, si les gens sont d'accords, on fait une deuxième tranche. »

« Ça veut dire qu'il faut le prévoir déjà, d'entrée. Parce que, si tu réserves cette zone-là totalement excentrée, ça sera après difficile de la réintégrer. » – *Michel – R5-2710*

Cette première phase comprendrait les espaces publics.

- Des attentes en termes de mixité de formes

Les participants valident l'idée d'une **mixité de tailles parcellaires** et ajoutent l'idée d'une **variété dans la disposition des maisons**. En effet, ceux d'entre eux qui ont visité l'opération de Mange-Pommes semblent convaincus de la possibilité d'une mitoyenneté agréable à vivre.

« On sent qu'au niveau des opposants au projet d'ici, ou des gens qui ne sont pas convaincus, c'est quelque chose qui revient en permanence : la mitoyenneté, c'est l'horreur ! À Mange-Pommes, on sent bien qu'il y a les deux vues aussi : il y a les gens qui n'aiment pas la mitoyenneté. Et l'on a pu voir que l'architecte a multiplié les "bouts", parce que chacun voulait être au bout afin d'éviter, déjà d'un côté, d'avoir un voisin. [...] Dire "il faut des tailles de parcelles différentes", c'est important, il y a aussi ce problème de mitoyenneté ou pas. Donc, il faut que les cabinets participants au concours proposent une offre variée, aussi bien dans la dimension des parcelles que sur la disposition des maisons entre elles. » – *Michel – R5-2710*

« *Suzanne* : Ne pas faire une certaine mitoyenneté, ce n'est pas très écologique, c'est pour ça qu'un éco-hameau qui n'imposerait pas la mitoyenneté ça me choque.

Michel : Non, mais il faut pas l'imposer non plus

Marjorie : Si on veut garder le caractère du village, on est obligé de faire des habitations groupées. Je vois pas trop la différence entre des maisons mitoyennes et des maisons séparées : au niveau nuisances, pour moi, ça va être la même chose. » – *R5-2710*

L'option de **logements locatifs** est également envisagée.

« *Suzanne* : Est ce que ça ne serait pas possible de n'autoriser qu'un seul bâtiment avec du locatif ? Afin que, dans l'éco-hameau, il y ait un certain renouvellement de la population.

Michel : ça, c'est une idée intéressante.

(Brouhaha)

Michel : Attendez, on en a parlé de ça, il faut quand même remettre les choses au clair : Sur la commune, il y a déjà existants deux logements qui sont loués – la maison de B. et la maison de G. – donc, on a déjà deux appartements, Robert est en train d'arranger une grange qui en est un troisième, et il va y en avoir un quatrième avec la maison communale. Donc le locatif on sait que ça existe et que ça se développe.

Cette possibilité pose toutefois la question de la maîtrise d'ouvrage : À qui serait confiée une telle opération ? Le conseil municipal rappelle sa volonté de « faire simple ».

En revanche, la possibilité d'accueillir des **logements collectifs** est, pour l'heure, repoussée ; même si certains se disent favorables à de « petits collectifs » (deux logements dans une même construction).

- Limites de parcelles :

Les participants envisagent que les futurs lots soient clôturés pour éviter les risques de conflits (notamment en ce qui concerne la divagation des animaux domestiques). Cependant, ils imaginent **des limites de parcelles esthétiques**.

❖ **Étapes suivantes :**

L'ensemble de ces attentes et propositions a été mis en forme par les membres du CAUE31 et intégré à la **rédaction d'un règlement et d'un programme**. Ces derniers ont été lus et approuvés collectivement lors de la **réunion de validation** qui a eu lieu le 10 novembre à Cazeneuve-Montaut. Ils seront remis aux équipes de professionnels du cadre de vie qui participent au concours d'idées lancé sur la commune.

Vous pouvez consulter le règlement et le programme du concours d'idées sur le blog de la Commune : cazeneuve-montaut.com

Trois équipes de professionnels du cadre de vie ont été retenues pour le concours d'idées sur Cazeneuve-Montaut. Le jury qui les a sélectionnées s'est réuni le 15 novembre dans les locaux du CAUE31. Il était composé de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, du CAUE31, de trois représentants du conseil municipal et de trois représentantes des habitants de la commune de Cazeneuve-Montaut. Les trois équipes seront présentes samedi 8 décembre sur la commune de Cazeneuve-Montaut afin de **récolter des informations nécessaires à la construction de leur approche** : se familiariser avec le contexte du projet, questionner les habitants et répondre en retour à leurs interrogations.

Prochaine réunion : Samedi 8 décembre, salle de la mairie, de 9 h 30 à 12 h 30

Rencontre entre les trois équipes de professionnels du cadre de vie engagées dans le concours d'idées et les habitants de la Commune de Cazeneuve-Montaut